



Tannay, le 6 décembre 2024/11.02

Commune de Tannay

**Information aux
habitants de Tannay**

Taxe forfaitaire 2025 relative à la gestion des déchets

La Municipalité a décidé, dans sa séance du 5 novembre 2024, de fixer le montant de la taxe forfaitaire annuelle relative à la gestion des déchets, comme suit :

Dès la naissance jusqu'à 3 ans	Exonérés
Dès 4 ans jusqu'à 18 ans	63 CHF TTC
Dès 18 ans révolus	125 CHF TTC
Forfait pour les entreprises	125 CHF TTC
Forfait par résidence secondaire (villas, maisons)	250 CHF TTC
Forfait par résidence secondaire (appartement, studio)	125 CHF TTC

La facture sera adressée à chaque habitant prochainement. Le taux de la TVA de 8,1 % est inclus dans le montant de la facture.

Pour rappel, les prix d'achat des sacs taxés dans la région sont :

17 litres	rouleau de 10 sacs	10.00 CHF
35 litres	rouleau de 10 sacs	19.50 CHF
60 litres	rouleau de 10 sacs	38.00 CHF
110 litres	rouleau de 5 sacs	30.00 CHF

Pour la Municipalité :

La Syndique :
Denise Rudaz

La Secrétaire adj. :
Laurence Jeannin-Simonotto



Route F.-L.-Duvillard 6 - 1295 TANNAY